

Dimanche 15 février 2026 - 6^{ème} dimanche du temps ordinaire — Année A

« Il a été dit aux Anciens...
Eh bien ! moi je vous dis »

Évangile selon St Matthieu (Mt 5, 20-22a.27-28.33-34a.37)

En ce temps-là, Jésus disait à ses disciples :

« Je vous le dis : Si votre justice ne surpassé pas celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez pas dans le royaume des Cieux. Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens : *Tu ne commettras pas de meurtre*, et si quelqu'un commet un meurtre, il devra passer en jugement.

Eh bien ! moi, je vous dis :

Tout homme qui se met en colère contre son frère devra passer en jugement.

Vous avez appris qu'il a été dit :

Tu ne commettras pas d'adultèbre.

Eh bien ! moi, je vous dis :

Tout homme qui regarde une femme avec convoitise a déjà commis l'adultère avec elle dans son cœur.

Vous avez encore appris qu'il a été dit aux anciens :

Tu ne manqueras pas à tes serments, mais tu t'acquitteras de tes serments envers le Seigneur.

Eh bien ! moi, je vous dis de ne pas jurer du tout. Que votre parole soit 'oui', si c'est 'oui', 'non', si c'est 'non'. Ce qui est en plus vient du Mauvais. »

« On ne prend pas soin de la vie en donnant la mort », le vibrant appel des évêques.

A partir du 20 janvier, les sénateurs examineront la proposition de loi sur le « droit à l'aide à mourir ». Dans cette perspective, le Conseil permanent de la Conférence des évêques de France a publié ce 15 janvier un texte dans lequel il réaffirme son opposition à la légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté : « légaliser l'euthanasie ou le suicide assisté changerait profondément la nature de notre pacte social ».

Nous appelons solennellement les responsables politiques à mesurer la portée anthropologique, sociale et éthique de leurs débats et de leurs votes. Nous comptons sur la décision personnelle et courageuse de nos élus nationaux. La vie, à toutes ses étapes et jusqu'à la fin, n'est pas une cause que l'on porte comme une autres, avec des idées toutes faites et l'orgueil de nous croire tout-puissant, mais un mystère à accueillir, avec une écoute attentive de ceux que la souffrance transperce et avec humilité : il faut beaucoup d'humilité pour un peu d'humanité.

Notre motivation n'est pas d'abord ni exclusivement confessionnelle. Nous voulons donner un écho à l'inquiétude profonde exprimée par de très nombreuses personnes malades, personnes en situation de handicap, familles ou soignants. Avec cette proposition de loi, ces derniers seraient encore en première ligne et sommés de poser des actes contraires à l'éthique du soin et au pacte de confiance qui les lie aux patients et à leurs familles ou leurs proches. Le risque est grand de mettre à mal la relation de confiance entre le soignant, le soigné, son entourage proche.

Le vote qui se présente aux représentants de la Nation n'engage donc pas seulement un choix individuel, mais un choix de société. Car au-delà de « l'aide à mourir », c'est la question du sens de la vie, de la souffrance et de la mort qui se pose à nous. Une vie humaine, aussi affaiblie soit-elle, peut-elle décentement être considérée comme inutile au point de s'en débarrasser ? Sommes-nous des êtres parfaitement autonomes ou des personnes qui faisons alliance pour prendre soin les unes des autres ? L'inquiétude humaine aux confins de la mort est-elle une absurdité à effacer ou une condition de notre existence, à soulager et à accompagner ?

Nous croyons qu'une société grandit, non pas lorsqu'elle propose la mort comme solution, mais bien lorsqu'elle se mobilise pour accompagner la fragilité et protéger la vie jusqu'au bout. Le chemin est exigeant, certes, mais c'est le seul qui soit véritablement humain, digne et fraternel.

Message des évêques du Conseil permanent de la Conférence des évêques de France (CEF)